



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



19032099

de

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

21 FEV. 2019

**DIVISION MONS
Greffe**

N° d'entreprise : **0450 696 246**

Dénomination

(en entier) : **Immo Almade**

(en abrégé) :

Forme juridique : **s.a.**

Adresse complète du siège : **Chemin brûlé 2 7090 Braine-le-Comte**

Objet de l'acte : Nominations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 1er septembre à 9h s'est tenue ainsi qu'il suit l'assemblée générale extraordinaire d'Immo Almade, au siège social de la société.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Teirlynck qui désigne comme secrétaire M. Daniel Clisse.

L'assemblée ne désigne pas de scrutateur.

Sont présents les actionnaires suivants :

-Granits Lucas et Colmant s.a., Chemin brûlé 2 à 7090 Braine-le-Comte n° d'entreprise BE0 475 640 785 pour 604 actions ;

-Jean Teirlynck, Chemin du Mitan 31, 7181 Arquennes, pour une action.

La totalité des 605 actions qui composent le capital de la société est ainsi représenté.

M. le Président expose que l'ordre du jour de l'assemblée ne comprend qu'un seul point, à savoir la nomination des deux administrateurs de la société dont le mandat arrive à échéance le 21 septembre prochain, à savoir :

- Granits Lucas et Colmant s.a., représentée par M. Jean Teirlynck,

- M. Daniel Clisse, domicilié rue Josphe Schoy 57 à 6222 Brye.

pour un nouveau mandat de six ans arrivant à échéance à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2023.

Ces mandats sont exercés à titre gratuit.

La résolution est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h15 après lecture et approbation du présent procès-verbal qui est signé par les membres du bureau.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/03/2019 - Annexes du Moniteur belge